

Image not found or type unknown



[caution] location de salle municipale

Par **creeds14**, le **21/11/2008 à 18:48**

Bonjour, Dans un contrat de location de salle municipale pour des soirées, il est stipulé que la commune se réserve la possibilité de retenir la caution en cas de troubles ou de dégradations. A quelles conditions la municipalité peut elle conserver la caution et selon quelle procédure? Merci d'avance